



## Pension alimentaire famille recomposée

Par **lilyca42**, le **23/05/2008** à **21:16**

J'ai besoin de savoir...

Voici la situation : Je vis maritalement avec un homme père d'un enfant de 6 ans. La mère de son fils lui réclame une pension plus importante alors que son niveau de vie n'a pas changé... Il a évolué grâce à mon salaire, et elle veut que celui-ci soit pris en compte officieusement dans la pension versée : En clair, une belle augmentation...

En effet, elle a fait quitter son travail à son mari, démissionnaire et estime que son niveau de vie à elle a baissé.

A-t-elle légalement le droit de se baser sur nos 2 salaires sachant que nous ne sommes pas mariés, mais que nous vivons ensembles ?

Merci pour vos réponses...